# Retirer une plainte

Par **nraug**, le **14/08/2018** à **04:27**

Bonjour à vous

j'étais en colère et apeurée , j'ai déposé une plainte, il y'a de cela 4jours envers mon concubin pour menace de mort envers notre fille
mais maintenant je souhaite retirer ma plainte parce qu''il m'avait laissé supposer à la menace de mort et se fut une mauvaise interprétation de ma part sachant qu'il ne fera jamais de mal a sa fille qu'il a quasiment élevé seul
donc puis-je retirer ma plainte? ou sinon que risque t'il par la suite?

merci d'une réponse rapide de votre part

Par **Yann**, le **14/08/2018** à **08:47**

Contrairement à ce qu'on voit dans les séries américaines, en France le retrait de la plainte n'entraine pas automatiquement la fin des poursuites. Le procureur est habilité à décider de l'opportunité des poursuites. Il peut donc, selon la gravité de la situation, poursuivre seul sans partie civile.

Dans ce cas, le retrait de la plainte évite juste au mis en cause la part action au civil de la procédure, mais pas la part ministère public.

Il y a quelques exceptions que je n'ai plus en tête et qui vont concerner des délits mineurs, mais pas des menaces de mort.

Bref, dans votre cas, tout dépendra de la conviction du procureur quant à la dangerosité de votre concubin.

Par **Camille**, le **14/08/2018** à **10:02**

Bonjour,
De toute façon, se dira le procureur, l'officier de police, qui a enregistré votre plainte, n'aura pas fait la même "mauvaise interprétation" que vous. Sinon, il ne l'aurait pas enregistrée.
Donc...

Pour le reste, tapez donc "Menaces de mort code pénal" avec votre Gogol préféré et voyez vous-mêmes.

[citation]j'étais en colère et apeurée[/citation]
On ne vous a jamais dit que la colère était (très) mauvaise conseillère ?
[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/08/2018** à **11:27**

Bonjour

Yann a tout dit !

Rien ne vous empêche de vous rendre au commissariat pour revenir sur votre plainte.
Cela dit, le procureur pourra toujours décider de poursuivre.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés